

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES  
ET ARRETES DU MAIRE

INTERDICTION DE STATIONNEMENT  
ET DE LA CIRCULATION

D.G.A.  
Animations, Culture, Santé, Enfance  
Service des Animations et de la Vie Associative

Le Maire de la ville de Wattrelos,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route, Vu le Code Pénal,  
Vu le Décret N°2022-185 du 15 février 2022,  
Vu l'arrêté du 26 juillet 1974, relatif à la signalisation des  
routes et autoroutes,  
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 juin 1977,  
relatifs à la signalisation routière,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires en  
vue d'assurer la sécurité et l'ordre public à l'occasion des quartiers d'été  
du Laboureur.

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> - La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits le vendredi 18 septembre 2026 de 8 heures à 20 heures, square de l'enfance.

Article 2 - Ces dispositions seront rappelées par l'installation de la signalisation appropriée.

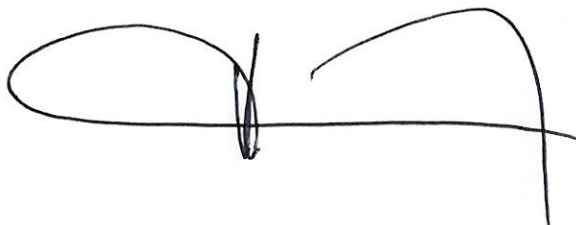
Article 3 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur, avec mise en fourrière des véhicules gênants.

Article 4 - MM. le Président de Métropole Européenne de Lille, le Directeur Général des Services de la Mairie et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 alinéa 1 et L.2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant son affichage et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

Pour extrait certifié conforme,  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,

Fait à Wattrelos, le 19 août 2026



**Christophe RICCI**